



Rapport financier

par **Yves Cholin**, trésorier national

« La cotisation syndicale est et doit rester la principale ressource de la confédération et de ses syndicats nationaux . Cette indépendance syndicale (que nous revendiquons fortement) passe aussi par un respect rigoureux des règles en matière de commande et de règlement des cotisations. Une gestion saine est garante du développement de l'action syndicale, sa stabilité passe aussi par un accroissement de la syndicalisation. Le produit des cotisations résulte d'une prise de conscience des salariés de la nécessité de s'organiser pour défendre leurs intérêts » (Marc Blondel).

Notre syndicat agit à la fois pour la défense individuelle des ingénieurs des TPE et pour la défense collective du corps. Il a permis de tout temps par ses analyses et son important investissement un impact fort sur la progression du corps des ingénieurs des TPE, sur les réformes ministérielles et sur la sauvegarde de l'Ecole et donc la valorisation du diplôme.

Le service qui est offert à chaque adhérent est de grande qualité tant par l'écoute, la défense et le conseil des élus à la CAP que par l'animation syndicale, l'analyse et l'échange d'information assurées par notre organisation tant au niveau national, que régional et départemental.

Il faut saluer ici l'investissement des secrétaires départementaux, des secrétaires d'unité fonctionnelles, des délégués et secrétaires régionaux et bien entendu des trésoriers.

Notre indépendance et le service offert et rendu ne pourront être maintenus qu'avec une progression de la syndicalisation et un niveau de ressources suffisant pour permettre notre fonctionnement. La rationalisation des dépenses du siège engagée par nos permanents en 2008, en particulier notre camarade Sabrina qui en a été la cheville ouvrière, participe à cet objectif.

Notre syndicat et son fonctionnement sont directement dépendants de ses ressources, donc des cotisations. Le montant des cotisations est ventilé entre la section (la part locale qui permet le fonctionnement de la section), l'union départementale et le syndicat national. Cette dernière part (c'est celle qui figure dans le présent rapport) est elle-même ventilée entre le budget national du SNITPECT et les différentes fédérations auxquelles nous adhé-

rons (FEETS, FPSDR, FGF, UCI, FGR, UCR). En 2008, nous avons participé au financement des fédérations à hauteur de 73 000 €.

Le guide du trésorier précise que la gestion financière doit occuper une place importante dans le fonctionnement d'une structure syndicale. Le trésorier de section et le trésorier national doivent veiller chacun à leur niveau au suivi du placement et de la collecte des cotisations. La gestion quotidienne que cela suppose doit être rigoureuse : chaque nouvelle adhésion, démission et toute autre évolution doivent être rigoureusement enregistrées. L'adhésion constitue un quasi contrat entre l'adhérent et le syndicat ; le premier attend en retour la défense de ses intérêts individuels et collectifs, le second attend de l'adhérent qu'il lui donne les moyens de son action.

L'adhésion se fait à l'aide d'un bulletin écrit, la démission doit se faire également par écrit, en début d'exercice, pour permettre son enregistrement et la correction des fichiers de diffusion. Pour faciliter les adhésions et le paiement des cotisations, le bulletin d'adhésion est déjà téléchargeable sur notre site (www.snitpect.fr); de plus il est mis à l'étude, suite aux réflexions menées par le groupe de travail « Comment conforter la défense individuelle et collective des ITPE face à la réforme du dialogue social et face aux évolutions de nos lieux d'exercice ? » le paiement de la cotisation via internet (pas un dispositif sécurisé à partir de notre site) ou le prélèvement automatique en une fois ou en plusieurs fois. Ce projet n'est pas suffisamment avancé à l'heure de la diffusion du présent rapport, il pose en particulier la question du niveau auquel est assuré la gestion du paiement (local, régional ou national) ; mais l'idée est

bien de proposer ce service dès l'exercice 2010, au moins en expérimentation dans les sections qui le souhaiteront.

Ce même rapport propose également d'introduire la possibilité de s'appuyer sur une trésorerie unique à l'échelle interdépartementale voire régionale. Cette nouvelle organisation peut permettre de mutualiser et de faciliter certaines tâches, notamment en matière de gestion des comptes. Mais il n'empêche que dans chaque département, le travail rigoureux de collecte et de gestion des cotisations devra être poursuivi, car c'est un travail de proximité avec les adhérents.

Ce travail de collecte et de gestion des cotisations est un travail laborieux, difficile et contraignant. Nos trésoriers s'en acquittent le mieux qu'ils peuvent. La multiplication des services, de leur implantation et leur diversité ont considérablement complexifié leur tâches. Ces difficultés se ressentent directement sur la gestion de notre organisation. Le niveau des impayés (c'est à dire la somme cumulée des cotisations non régularisées) en témoigne. Au 30 juin 2009, le relevé des impayés 2007 et 2008 ressort à 113 000 € (réparti à hauteur de 88 000 € pour 2008 et 24 000 au titre de 2007). Le montant très lourd au titre de 2008 nous interpelle. Certes, il appartient aux trésoriers de collecter les cotisations, mais chacun d'entre nous peut et doit aussi faire l'effort d'aller vers ce dernier pour acquitter sa cotisation. Il y va de la situation financière de notre organisation et de sa capacité à mener son action.

Par ailleurs, et l'ancien trésorier national Patrick Bourru nous l'a souvent rappelé, le versement tardif de la cotisation nécessite un fonds de roulement disponible important pour assurer la couverture des dépenses régu-



lières. Le fonds de roulement en fin 2008 était d'un montant de 239 000 €, pour partie gagé au titre du prêt réalisé pour les travaux du siège. La part réellement disponible pour couvrir les dépenses est de 70 000 €, soit environ trois mois de fonctionnement. L'annonce éventuelle d'une démission doit se faire le plus tôt possible dans l'année, sinon cela fragilise notre organisation syndicale qui a engagé les dépenses afférentes à l'adhérent et géré son budget sur le respect des engagements de chacun.

Il convient de rappeler également que toute action a un coût et qu'en l'état actuel de la trésorerie, la trésorerie nationale n'est pas en mesure d'accompagner les sections dans l'organisation matérielle des actions d'ampleurs que nous devons envisager pour obtenir l'aboutissement du chantier statutaire, ce qui ne lui permet pas d'assurer un lissage de l'effort financier que chaque ITPE individuellement sera amené à consentir

Pendant plus d'une décennie, Patrick Bourru a construit sa gestion sur la volonté d'indépendance et d'équilibre. Il a en particulier organisé la rupture progressive du contrat qui nous liait à un annonceur depuis plusieurs années et recherché, en liaison avec nos permanents, les économies de fonctionnement afin de maintenir l'équilibre de nos finances. Nous l'en remercions vivement.

La vie de notre syndicat, la qualité de son service au profit du groupe et de chacun, sa capacité à produire des analyses toujours reconnues par leur pertinence et leur qualité sont dépendants des moyens humains et des moyens financiers sur lesquels il s'appuie. L'un et l'autre sont directement proportionnels au nombre d'adhérents et aux rentrées de cotisations qui constituent notre seule ressource. Nous devons collectivement œuvrer pour la pérennité de nos ressources.

Le présent rapport est le premier présenté par le nouveau binôme constitué de Yves Cholin, trésorier national et Christelle Gratton, trésorière nationale adjointe. Il retrace les résultats de la gestion 2008 dont la conduite était encore assurée par Patrick Bourru et propose le budget prévisionnel 2010.

Bilan 2008

L'exercice 2008 constitue en recettes et dépenses un exercice « particulier » puisqu'il aura supporté la quasi totalité des mouvements financiers engagés à l'occasion des travaux de rénovation et de restructuration de nos locaux. Il faut à ce sujet remercier les permanents qui ont connu des conditions de travail particulièrement difficiles et perturbantes. Ils sont aujourd'hui récompensés de leur « sacrifice » par un environnement très amélioré et une fonctionnalité des locaux qui améliorent sensiblement leur conditions de vie. Ces travaux bénéficient également à la commission exécutive et aux membres du bureau national qui peuvent construire leurs analyses et tenir leurs débats dans des locaux mieux adaptés.

Ce budget porte ainsi sur un montant de dépenses de 517 894,87 € (contre 382 050,87 € en 2007) et présente, conformément à ce qui avait été proposé au congrès 2007, un déficit de 36 219,60 €. Il faut noter une baisse sensible des cotisations qu'il faut mettre en regard de l'importance des cotisations non versées sur cette même période. Ceci confirme l'importance de veiller à la régularité des situations de chacun de nos adhérents.

Les postes importants ou inhabituels sont les suivants :

A2 Charges : le SNITPECT détient environ 10 % des parts de la copropriété. Depuis que nous avons acquis nos locaux, cette dernière (souvent freinée par nos positions) n'a engagé que très peu de travaux de gros entretien ou de réparation. Les premiers travaux de gros entretien ont justifié des appels de fonds du syndic de copropriété dès 2007 à hauteur de 10 718 € et poursuivi en 2008 avec la fin des travaux de réfection des toitures et la réalisation du ravalement de la façade sur rue pour un montant de 19 272,60 €. Ce poste ressort à 30 096,10 € contre 17 329,44 € en 2007. Les locaux communs et les installations techniques sont dégradés et pour certaines vétustes (le réseau d'assainissement par exemple). La copropriété a décidé de procéder à des travaux de rénovation qui

vont entraîner une stabilisation de ce poste de dépenses à ce niveau pendant plusieurs années. Il faudra en tenir compte sur les projets de budget à venir.

A4 Mobilier-réparations : le montant de 123 960,71 € couvre les travaux de rénovation des bureaux du siège et le remplacement du mobilier. L'enveloppe prévisionnelle des travaux a été respectée et la dépense correspondante couverte par un emprunt sur dix ans réalisé la même année. Nous avons commencé à supporter dès 2008 les premiers versements des mensualités de remboursement de ce prêt pour un montant de 11 412,49 €. La charge en année pleine sera de 16 000 €.

A5 Fournitures de bureau : le transfert des dossiers et des archives dans un box de stockage a nécessité l'emploi de matériels et de fournitures inhabituel. De plus, le remplacement du photocopieur a justifié des dépenses liées au contrat de location et de maintenance (solde du contrat initial et passation du nouveau contrat). Ce poste de dépense est doublé sur l'exercice 2008.

C4 Publication : ce poste est en diminution sensible tant par rapport à l'année 2007 que par rapport au projet de budget. Il faut en féliciter nos permanents qui veillent à toujours optimiser nos publications et à en réduire le coût. Merci aussi à notre secrétaire général qui s'est imposé de gros efforts de synthèse...

D1 CE – Groupes de travail : l'augmentation substantielle de la dépense traduit une activité soutenue de la commission exécutive, notamment avec une CE exceptionnelle début décembre.

D2 BN : l'actualité de notre environnement est riche et continue. Elle justifie une veille permanente du bureau national qui se traduit par une activité soutenue.

Le montant total des dépenses ressort à 517 894,87 €, légèrement inférieur au

budget prévisionnel voté par le congrès 2007.

En revanche, l'érosion des recettes 2007 se confirme en 2008 avec une baisse de 20 000 € (de 370 351, 35 à 350 331,84 €). Nous pouvons penser que les différentes réorganisations connues dans les services départementales et que les trésoriers ont eu bien des difficultés à assurer leurs rôles, tant au regard de leurs propres difficultés professionnelles que pour le suivi des adhérents. L'augmentation du nombre de section sans trésorier en est la preuve (cf. rapport "Comment conforter la défense individuelle et collective des ITPE face à la réforme du dialogue social et face aux évolutions de nos lieux d'exercice ?". Contrairement à ce que l'on pouvait penser, la présence des camarades qui ont migré dans la fonction publique territoriale reste bonne et stable.

Le déficit est de 36 219,60 €.

Tendance 2009

C'est un exercice nouveau auquel nous nous livrons qui s'appuie sur une analyse de la trésorerie du syndicat ; il est en effet prématuré de procéder à une exploitation analytique que permet notre plan comptable. Cet exercice a pour objectif d'éclairer les décisions qui vous sont proposées au titre du projet de budget 2010.

Nous avons connu en début de cette année une accélération des dépenses résultant des engagements contractés au titre de la campagne électorale pour les élections à la CAP du 2 avril 2009, notamment l'organisation d'assemblées générales régionales délocalisées pour un montant de l'ordre de 30 000 €, auquel il faut ajouter (en trésorerie) l'absorption du déficit 2008. Ainsi, l'écart entre les rentrées et les sorties à fin juillet est de 105 000 € contre 70 000 € à la même période de 2008.

Au 31 juillet, les dépenses en trésorerie ressortent à 290 000 € contre 240 000 € en 2008. Le second semestre ne devrait pas supporter de dépenses particulières différentes des années précédentes, à l'exception de l'appel de fonds du syndic de copropriété pour travaux. Ainsi, l'exercice 2009 pourrait se clore sur un montant de dépenses estimé à 410 000 €.

Le montant des rentrées au 31 juillet est de 183 000 € contre 171 000 € en 2008, progression qui s'explique plus par la sensibilisation des trésoriers que par une syndicalisation dynamique (le nombre de demande d'adhésion est stable). Nous tablons sur des ressources d'un niveau équivalent à 2008.

Le bilan 2009 présenterait donc, sur ces bases, un déficit de l'ordre de 60 000 € dont la moitié résulte de l'incidence de la campagne électorale (qui a lieu tous les trois ans) et d'un écart sensiblement équivalent à celui constaté en 2008 (consécutif à une prévision de rentrée des cotisations en baisse). Il faut veiller à ce que ce déficit ne devienne pas récurrent. Les propositions des nouveaux montants de cotisation pour l'année 2010 vont dans ce sens.

Nous devrions terminer l'année 2009 sans difficulté de trésorerie, mais avec un solde constituant le fonds de roulement minimum.

Les difficultés se présenteront en début 2010 et exigeront que les cotisations commencent à remonter dès les premières semaines de janvier.

Budget 2010

Le budget 2010 est proposé en équilibre avec des recettes évaluées à 401 000 €, dont 380 000 € au titre des cotisations de l'année, supérieur au niveau qui avait été proposé pour le projet de budget 2009 et surtout très supérieur aux rentrées 2008. Il a pour objectif de constituer un fonds de solidarité aux sections à l'occasion des actions que l'actualité exigera.



Les cotisations 2010

Encart 1 : Par application du statut de la confédération Force Ouvrière, le niveau plancher des cotisations devrait être équivalent à une heure de travail par mois, soit douze heures pour l'année complète. Le tableau ci joint met en relation ce niveau plancher par grade et échelon et le niveau de la cotisation 2009 (hors timbres UD). L'écart est important au bénéfice de nos adhérents.

Grade	Echelon	INM	NBI	points ISS	Rémunération annuelle brute	Coût de 12h de travail (brut)	Montant de la cotisation 2009	Montant réelles supporté par l'adhérent
ITPE	1	349		25	29 864,97 €	196,91 €	85,00 €	28,33 €
ITPE	2	380		25	31 573,75 €	208,18 €	85,00 €	28,33 €
ITPE	3	401		25	32 731,30 €	215,81 €	131,00 €	43,67 €
ITPE	4	425		25	34 054,22 €	224,53 €	131,00 €	43,67 €
ITPE	5	459		25	35 928,36 €	236,89 €	158,00 €	52,67 €
ITPE	6	496		25	37 967,86 €	250,34 €	158,00 €	52,67 €
ITPE	7	521		30	41 151,41 €	271,33 €	180,00 €	60,00 €
ITPE	8	557		30	43 135,79 €	284,41 €	180,00 €	60,00 €
ITPE	9	589		30	44 899,68 €	296,04 €	180,00 €	60,00 €
ITPE	10	629		30	47 104,55 €	310,58 €	211,00 €	70,33 €
ITPE	11	658		30	48 703,08 €	321,12 €	211,00 €	70,33 €
IDTPE	1	500		42	45 227,05 €	298,20 €	158,00 €	52,67 €
IDTPE	2	536		42	47 211,43 €	311,28 €	180,00 €	60,00 €
IDTPE	3	582		42	49 747,03 €	328,00 €	180,00 €	60,00 €
IDTPE	4	626		42	52 172,38 €	343,99 €	211,00 €	70,33 €
IDTPE	5	665		42	54 322,13 €	358,17 €	211,00 €	70,33 €
IDTPE	6	706		50	59 470,92 €	392,12 €	238,00 €	79,33 €
IDTPE	7	746		50	61 675,79 €	406,65 €	238,00 €	79,33 €
IDTPE	8	783		50	63 715,29 €	420,10 €	262,00 €	87,33 €
ICTPE 2G	1	626	40	55	60 143,55 €	396,55 €	211,00 €	70,33 €
ICTPE 2G	2	665	40	55	62 293,30 €	410,73 €	211,00 €	70,33 €
ICTPE 2G	3	706	40	55	64 553,29 €	425,63 €	238,00 €	79,33 €
ICTPE 2G	4	746	40	55	66 758,16 €	440,16 €	238,00 €	79,33 €
ICTPE 2G	5	783	40	55	68 797,66 €	453,61 €	262,00 €	87,33 €
ICTPE 2G	6	821	40	55	70 892,28 €	467,42 €	262,00 €	87,33 €
ICTPE 1G	1	665	40	62	64 821,00 €	427,39 €	211,00 €	70,33 €
ICTPE 1G	2	706	40	62	67 080,99 €	442,29 €	238,00 €	79,33 €
ICTPE 1G	3	746	40	62	69 285,86 €	456,83 €	238,00 €	79,33 €
ICTPE 1G	4	783	40	62	71 325,36 €	470,28 €	262,00 €	87,33 €
ICTPE 1G	5	821	40	62	73 419,98 €	484,09 €	262,00 €	87,33 €
ICTPE 1G	6	881	40	62	76 727,29 €	505,89 €	272,00 €	90,67 €
ICTPE 1G	7	916	40	62	78 656,55 €	518,61 €	272,00 €	90,67 €
ICTPE 1G	8	963	40	62	81 247,27 €	535,70 €	272,00 €	90,67 €

L'analyse de l'évolution du niveau des cotisations sur plusieurs années montre que leur niveau est resté constant. En 2006, les cotisations retenues ne prennent pas en compte les hausses de traitement accordées par le gouvernement (0,5 %) et surtout n'anticipent pas l'augmentation de la part supportée par l'Etat dans le financement des organisations syndicales inscrite en loi de finances 2006. Ainsi, la part supportée par nos adhérents a baissé de 16 % entre 2005 et 2006.

Nous proposons que la part supportée par l'adhérent revienne au niveau de ce qu'elle était en 2005. Le tableau ci-après détermine le montant des cotisations proposé au titre de

2010 hors timbre UD (qui représente en moyenne de l'ordre de 36 €) et part locale et met en regard le nombre moyen d'heures de travail que cette cotisation représente et le poids supporté par l'adhérent après déduction du crédit d'impôt.

Le niveau des cotisations en heures travaillées se situe entre 4h et 10h (le calcul de la valeur d'une heure travaillée fait l'objet du tableau ci-joint). Ce niveau apparaît très acceptable au regard des enjeux que le SNIT-PECT peut porter pour l'avenir du corps et les intérêts individuels de chacun et au regard des statuts confédéraux (article 19) qui précisent que la cotisation mensuelle doit être au

moins équivalente au salaire d'une heure de travail de la catégorie de l'adhérent et en aucun cas inférieure au SMIC (ainsi, la cotisation annuelle ne devrait pas être inférieure à 88,80 €).

L'augmentation supportée par nos adhérents, par rapport à la cotisation 2009, se situe dans la fourchette de 3,30 € en début de carrière et 10,00 € en fin de carrière hors échelle. Le réajustement ne s'applique malheureusement pas aux camarades qui sont aux frais réels qui se voit appliquer un taux de réduction d'impôts moins favorables.

Encart 2 :

Groupes de cotisation	Cotisation 2005	Part après déduction fiscale 50% (2005) 66% (2010)	Cotisation 2010	Nbre d'heures total de travail correspondantes	Nbre d'heures de travail supporté par l'adhérent	ITPE Grade FPE	Echelons	Grade FPT cadre d'emploi	Echelons	IPC Grade FPE	Echelons
2	10	5	11			élèves					
3	83	42	95	5,5	1,83	ITPE	1-2	IT	1-2		
4	126	63	143	6,0	2,00	ITPE	3-4	IT IC CN	3-4 1	IPC	1
5	153	77	175	8,0	2,66	ITPE IDTPE	5-6 1	IT IP	5-6 1-2	IPC	2-3
6	175	88	200	7,5	2,50	ITPE IDTPE	7-8-9 2-3	IT IP	7-8-9 3-4	IPC	4-5-6
7	204	102	232	7,5	2,50	ITPE IDTPE IC2G IC1G	10-11 4-5 1-2 1	IT IP ICC N ICCE	10 5-6 7-8 1	IPC ICPC	1 1
8	231	116	263	9,0	3,00	IDTPE IC2G IC1G	6-7 3-4 2-3	IP ICC N ICCE	7-8 9 2-3	IPV ICPC	9 2-3
9	255	128	290	10,0	3,33	IDTPE IC2G IC1G	8 5-6 4-5	IP ICC N ICCN	9 10 4-5	IPC ICPC	10 4-5
10	264	132	300	10,0	3,33	DDE IC1G	HE 6	ICCE	6-7	ICPC IGPC	6-7
11	143	72	163			hors administration 1 ^{er} niveau					
12	205	102	232			hors administration 2 ^e niveau					
13	264	132	300			administration 3 ^e niveau					
14	55	28	63			ITPE	retraité	IT			
15	59	30	68			IDTPE	retraité	IP-IC		IPC	ICPC IGPC

Ce rapport est soumis à l'avis des sections pour être ensuite débattu lors du congrès de décembre 2009. Il présente la structuration

de nos finances et expose les difficultés et les inquiétudes qu'en à la situation financière de notre organisation. Il propose une

orientation qui vise à lui maintenir durablement les moyens de ses actions.

Patrick Bourru

Ce premier rapport du trésorier national de l'après « Patrick Bourru » se doit de revenir sur les quinze dernières années qui ont connu cinq secrétaires généraux et un seul trésorier. Bien évidemment, toute analyse qui laisserait entendre que Patrick usait ses secrétaires nationaux est sans fondement... (bien au contraire, c'est souvent sur leur insistance que Patrick acceptait de rester aux manettes).

Patrick a toujours veillé à l'équilibre des dépenses et fait preuve d'une grande

rigueur dans sa gestion. L'engagement de grosses dépenses nécessitait de la part des membres du bureau national une grande capacité de persuasion et un dossier bien ficelé. L'exemple des travaux du siège en est une démonstration.

L'équipe nouvelle prend la mesure de l'engagement que ce mandat exige. Patrick, en cumulant de plus un mandat à la CAP, a consacré à notre organisation un temps important (de l'ordre de vingt cinq pour cent de son temps), précieux au regard des responsabilités professionnelles qui étaient

les siennes. Mener en parallèle un engagement syndical lourd et un poste de direction relève de la gageure.

De plus, son engagement montre que le militantisme peut exister au plus haut niveau de notre corps et au regard de responsabilité de troisième niveau.

Merci Patrick de ton engagement, merci de ta fidélité au syndicat et de ces moments forts que tu as partagés avec nous. Merci à son épouse pour sa patience et pour sa compréhension.

Résultat 2008 - Budget 2010

EUROS	Réel 2007	Budget 2008	Réel 2008	Budget 2010
A0 Remboursements	3 000	3 000	3 000	3 000
A1 Impôts, assurances	7 258	7 000	9 022	17 000
A2 Charges,EDF,GDF	17 329	25 000	30 096	10 000
A3 Téléphone	6 191	7 500	6 907	7 500
A4 Mobilier, réparations	18 825	127 000	130 248	10 000
A5 fournitures de bureau	7 805	8 500	16 740	12 000
A6 Timbres	5 889	6 000	3 164	4 000
A7 Fichier informatique	10 891	2 500	3 998	2 500
A8 Abonnements	3 451	3 000	3 296	3 000
A FONCTIONNEMENT	80 639	189 500	206 471	69 000
B PERSONNEL	14 351	12 000	18 440	20 000
C PUBLICATIONS	64 417	70 000	55 938	55 000
D1 CE, Groupes de travail	37 667	35 000	44 506	40 000
D2 Bureau national	51 135	50 000	56 788	60 000
D3 propagande	21 621	60 000	16 157	25 000
D4 congrès	32 892	35 000	32 022	35 000
D6 AG des SD				
D7 Fédérations	73 215	72 000	73 022	73 000
D ACTIONS SYNDICALES	216 530	252 000	222 494	230 000
E RISTOURNE		500		
F1 Divers	5 796	1 500	2 453	2 000
F2 Imprévus	202	500	687	1 000
F3 Fonds de roulement				
F4 Par avance				10 000
F DIVERS	5 998	2 000	3 140	13 000
P EMPRUNTS	115	16 000	11 412	16 000
Total dépenses	382 051	542 000	517 895	403 000
Ecart recettes-dépenses	1 368	-38 000	-36 220	1 500
Nature	Excédent	Déficit	Déficit	
Total recettes	383 419	504 000	481 675	401 000
A Cotis n	346 418	350 000	329 488	380 000
B Cotis n-1	23 933	20 000	20 844	20 000
A+B COTISATIONS	370 351	370 000	350 332	400 000
D1 Remboursement	3 000	3 000		
D2 Divers	8 604	129 000	129 035	
D3 Intérêts	1 464	2 000	2 308	1 000
D ACCIDENTELLES		134 000	131 343	1 000
E PUBLICATIONS				
Fonds de roulement	275 343	235 975	239 124	